

## Message

# Les impôts préparent l'avenir

**E**ssentiellement, l'argent des impôts retourne immédiatement vers les citoyens sous forme de prestations. Enseignement, prévoyance sociale, soins, sécurité, administration, culture, mais aussi entretien des infrastructures ou protection du paysage. C'est le ménage courant de l'Etat, qu'il s'agit continuellement d'équilibrer en fonction de la fluctuation des besoins, des cycles économiques et des variations de population. Des montants plus restreints, ce qui ne veut pas dire moins indispensables, vont aux investissements. Ils préparent l'avenir, et ce sont eux que j'aimerais aujourd'hui mettre en évidence.

L'Etat ne cesse jamais d'investir. En période de difficultés budgétaires, il peut - et il l'a fait - diminuer ces dépenses-là, ralentir leur rythme, les étaler dans le temps. Mais il n'y renonce pas, car la collectivité a toujours un lendemain, et il s'agit de l'anticiper. Ce qui doit être préparé et réfléchi avec soin. Investir n'a rien d'anodin, c'est s'engager pour longtemps. Une route, un collège, un hôpital modèlent durablement l'environnement dans lequel ils s'insèrent et réclament tout aussi durablement le financement de leur fonctionnement. Pour l'année 2011, par exemple, le canton de Vaud a réservé 566 millions de francs brut par an aux inves-



**Pascal Broulis: «Investir n'a rien d'anodin, c'est s'engager pour longtemps.»**

ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

tissements, y compris les prêts et les garanties qu'il accorde. Et puis, avec le budget 2011, un inventaire prospectif des investissements souhaitables jusqu'en 2020 a aussi été présenté. Comprenant les cofinance-

ments fédéraux, intercantonaux, communaux ou privés, incluant les prêts et garanties fournis par l'Etat, il atteint le respectable total de 12,7 milliards de francs. On y trouve des projets de grande envergure

comme le futur contournement autoroutier de Morges, le nouvel hôpital de l'Est vaudois, la 3<sup>e</sup> voie CFF Lausanne-Genève, de nombreux bâtiments, la troisième correction du Rhône, plusieurs projets d'agglomération.

Pour les années 2011 à 2014, ce recensement a été affiné. Le plan d'investissement qui en résulte prévoit la mise en œuvre de 230 projets. Y compris prêts et garanties, il prévoit 2,36 milliards de dépenses en quatre ans. C'est un effort manifeste, qui touchera tous les aspects de la vie vaudoise. Transports routiers, ferroviaires, lacustres (avec la rénovation de la CGN), formation, santé, recherche, assainissement énergétique des bâtiments sont en particuliers concernés. Il s'agit de répondre à la croissance, de la soutenir, de respecter les priorités inscrites dans le Programme de législation, notamment sur le plan de la cohésion sociale.

Si le canton de Vaud peut se montrer ainsi ambitieux, c'est parce que nos finances sont saines. Avec les chiffres noirs que nos comptes affichent désormais depuis 2005, nous avons retrouvé une marge de manœuvre, et nous l'utilisons. Et ce que nous bâtissons fait le lien entre les contribuables d'aujourd'hui et ceux de demain.

**Pascal Broulis,**  
**président du Conseil d'Etat**

## Fiscalement vôtre

### Les remboursements sont devenus automatiques!

Le nouveau logiciel de perception (SIPF) permet maintenant le remboursement automatique aux contribuables qui auraient trop payé. Ainsi, si vous avez un solde en votre faveur à la suite du décompte final de votre taxation, la machine va, dans l'ordre,

1. Attribuer ce solde sur d'éventuelles factures impayées et échues, puis/ou
2. Attribuer ce solde sur les acomptes de l'année en cours et vous renvoyer une série de bulletins de versement (vous pourrez alors détruire les anciens) puis/ou
3. Vous rembourser le solde résiduel sur le compte IBAN que vous aurez mentionné dans votre déclaration d'impôt.

Si l'ACI sert du 1% d'intérêt sur les sommes payées avant l'échéance,

elle n'est cependant pas une banque. Le contribuable ne pourra profiter de l'intérêt rémunérateur que dans une moindre mesure, puisque toute somme dépassant les factures ouvertes sera désormais remboursée.

**La taxation atteint son rythme de croisière** Grâce au logiciel TAO qui permet la taxation automatique et semi-automatique, toutes les déclarations d'impôt (DI) dites «simples» sont traitées par la machine.

Pour les DI 2009, taxées en 2010, ce processus a permis l'accélération des travaux: au 31 décembre 2010, 78,55% des 415 483 dossiers étaient bouclés. Rappelons que la taxation n'est pas calquée sur l'année civile mais se poursuit jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

### VaudTax, un succès auprès des contribuables!

Le taux de pénétration de notre logiciel augmente de façon spectaculaire d'année en année. Aujourd'hui, ce sont 283 000 contribuables qui utilisent un logiciel pour leur déclaration d'impôt, soit 73,4% des assujettis domiciliés dans le canton de Vaud. Les contribuables qui remplissent avec VaudTax ne reçoivent plus de déclaration d'impôt papier mais une fourre avec un code-barres dans laquelle il faut impérativement glisser sa déclaration d'impôt.

L'administration souhaiterait, à terme, se passer du CD-ROM en incitant au téléchargement depuis notre site internet [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots). Le téléchargement présente l'avantage d'obtenir la dernière version mise à jour.

### Les certificats de salaire: croisés et contrôlés!

L'ACI rappelle que les entreprises ont l'obligation (art. 179 LI) d'établir un certificat de salaire par employé et de remettre spontanément une copie à l'autorité de taxation, pour chaque période fiscale (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts CEDI, 1014 Lausanne) d'ici au 15 mars 2011. L'original, lui, va à l'employé. Ces éléments sont indispensables au contrôle croisé qui doit être effectué afin de vérifier l'exactitude des données mentionnées.

Afin de faciliter l'émission de ces certificats de salaire, un logiciel peut être téléchargé gratuitement sur le site internet de l'Administration fédérale des contributions. Grâce à son code à barres, il garantit sécurité et efficacité de l'autorité fiscale.